

## MELONS

**REGLEMENT CEE N° 1615/2001 du 7/08/01 (JOCE du 08/08/01)**

Dispositions	Catégories	
	I	II
Valeur commerciale	Bonne qualité	Qualité marchande
<b>I - CARACTERISTIQUES MINIMALES</b>		
Les melons doivent être :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entiers,</li> <li>- sains, sont exclus pourriture ou altérations (impropres à la consommation)</li> <li>- propres, pratiquement exempts de matières étrangères visibles</li> <li>- d'aspect frais</li> <li>- pratiquement exempts de parasites ou d'attaques de parasites</li> <li>- fermes</li> <li>- exempts d'humidité extérieure anormale, d'odeur et/ou de saveur étrangères</li> <li>- suffisamment développés et de maturité suffisante</li> </ul>	
<i>Accord INTERFEL</i>	Indice réfractométrique ≥ 9 (moyenne échantillon) tolérance : 10% en nbre ou poids < 9	
<b>II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES</b>		
Les melons doivent présenter : Défauts :	caractéristiques de la variété ou du type commercial (sans atteinte à l'aspect général du produit, à sa qualité, à sa conservation et à sa présentation) - un léger défaut forme - un léger défaut de couleur - de légers défauts d'épiderme - de légères craquelures cicatrisées autour pédoncule n'atteignant pas la chair <2cm	(mais garder les caractéristiques essentielles de qualité, de conservation et de présentation) - des défauts de forme - des défauts de coloration - de légères meurtrissures - légères craquelures ou fentes sèches (pas d'atteinte de la chair) - défauts d'épidermes (frottement, manipulations)
<b>III - CALIBRAGE (poids ou diamètre)</b>		
- poids (mini)	charentais et melons du type ogen et galia : autres melons :	250 g 300 g
homogénéité	Le poids plus gros pas excéder de plus de 50% le poids du plus petit (30 % Charentais)	
- diamètre(mini)	charentais et melons du type ogen et galia : autres melons :	7.5 cm 8 cm
homogénéité	Le diamètre plus gros pas excéder de plus de 20% le diamètre du plus petit (10 % Charent)	
<i>Accord INTERFEL</i>	Melon charentais : poids minimum 350 g	
	Echelle de calibrage :	350/450 ; 450/550 ; 550/650 ; 650/800 800/950 ; 950/1100 ; 1100/1300 ; 1300 et +
<b>IV - TOLERANCES (nombre ou poids)</b>		
. Qualité	10 %	10 %
. Calibre	10 %	10 %
<b>V - EMBALLAGE ET PRESENTATION</b>		
. Homogénéité	- origine, variété ou type commercial, qualité, calibre - sensiblement de même état de développement, maturité et coloration	
. Conditionnement	- protection convenable du produit - matériaux et papiers neufs, propres et non nocifs - colis exempts de corps étranger	
<b>VI - MARQUAGE (facultatif: nombre de pièces et teneur en sucre –brix-)</b>		
Identification	Oui	Oui
Nature produit	Melon : si le contenu n'est pas visible Nom de la variété ou du type commercial ("Charentais" par exemple)	
Origine	Oui	Oui
Catégorie	Oui	Oui
Calibre	Minimal + maximal (poids ou diamètre)	